



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme**  
**Service de la Coordination des Politiques Publiques**  
**Bureau des Enquêtes Publiques**  
Affaire suivie par : Eric CHERRUETTE  
Tél. : 04 75 79 28 71  
Courriel du BEP : [pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 02 MAI 2023  
MODIFIANT L'ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 16 MARS 2023 RELATIF AU  
Plan de Prévention des Risques Naturels – inondations,  
des bassins versants de la Véore et de la Barberolle,  
de la commune de CHABEUIL**

La Préfète de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L562-1 à L562-9, et R562-1 à R562-11 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles et les articles L123-1 et R123-1 et suivants relatifs aux enquêtes environnementales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012107-0027 du 16 avril 2012 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels – inondation sur la commune de CHABEUIL, prorogé par l'arrêté préfectoral n° 2015089-0027 du 30 mars 2015,

**Vu** le dossier d'enquête publique préparé par la Direction Départementale des Territoires de la Drôme (SATR), comprenant notamment :

- Une note de présentation,
- Un dossier cartographique,
- Un règlement
- L'analyse des avis émis au titre de l'article R562-7 du code de l'environnement et le bilan de la concertation avec le public ;

**Vu** la consultation des organismes concernés ;

**Vu** le bilan des réunions publiques de présentation qui se sont déroulées le 29 novembre 2011 ainsi que le 7 septembre 2021,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Drôme portant délégation de signature ;

**Vu** la décision du président du tribunal administratif de Grenoble du 22 février 2023 désignant le commissaire-enquêteur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2023 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 38 jours consécutifs qui aura lieu du lundi 24 avril 2023 au mercredi 31 mai 2023 inclus ;

**Considérant** l'impossibilité pour le Commissaire Enquêteur désigné d'assurer sa permanence prévue le vendredi 5 mai de 13h30 à 16h30 ; cette permanence doit être annulée ;

**Considérant** la nécessité de garantir l'information et la participation du public ; une nouvelle permanence doit être programmée ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme ;

## ARRÊTE

Article 1 : La permanence initialement prévue le vendredi 5 mai de 13h30 à 16h30 est annulée et remplacée par une nouvelle permanence en date du jeudi 25 mai de 13h30 à 16h30.

Les permanences prévues le mardi 16 mai de 09h00 à 12h00 et le mercredi 31 mai de 14h00 à 17h00 sont maintenues.

Article 2 : Les autres modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet susvisé restent inchangées par rapport à l'arrêté du 16 mars 2023.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de CHABEUIL.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme, le maire de la commune de CHABEUIL, la Directrice Départementale des Territoires, ainsi que le commissaire-enquêteur seront destinataires du présent arrêté et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Valence,  
La Préfète,

  
Pour la Préfète et par délégation  
La Secrétaire Générale  
Marie ARGOUARC'H